

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
SOUS-PREFECTURE DE PEZENAS MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

RECULE

26 DEC. 2012

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2012

Bureau des Politiques
Publiques

DLB 941/12

L'an deux mille douze et le mardi 27 novembre à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : Mmes Josiane BUCHACA, Gwendoline CHAUDOIR, Joséphine GROLEAU, Géraldine KERVELLA, Marion MAERTEN,
MM. Christian ALLEMANY, Jean AUGE, Robert BAISSÉ, Gérard BELLOC, Jean-Michel BONNAFOUX, Guilhem BONNARIC, Louis BORRAS, Julien BRUNO, Bernard CHAUD, Adam DA SILVA, Alain DURO, Philippe ENJERLIC, Norbert ETIENNE, Jacques GARRIGA, André GALINIER, Robert GELY, Henri GRANIER, Michel GUIRAO, Alain GUIRAUD, Charles HEY, Yves LAUGE, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Jean-Baptiste MAJORY, Pierre MARHUENDA, Michel MAS, Gaël MINIER, Michel ODILE, Pierre PENALVA, Serge PUJOL, Gérard ROQUES, Guy ROUDIER, Alain RY AUX, Alain SENEGAS, Daniel SERIN, Michel TRILLES, Michel TRINQUIER

Absents excusés : MM. Gilles D'ETTORE, Richard DRUILLE, Robert GAIRAUD, Alain HUC

Objet : TRAITEMENT OM 10 000 A 40 000 TONNES – ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°882/11, le comité syndical l'avait autorisé à engager la consultation du marché de traitement des déchets ménagers et assimilés du SICTOM en installations agréées pour des volumes de 10 000 à 40 000 tonnes annuelles.

Il ajoute qu'à l'issue de la consultation, la CAO propose de retenir l'offre de la société SITA (Marché n°2012-04) pour un montant unitaire à la tonne entrante de 78,00 € HT, soit un montant unitaire TTC de 83,46 €.

Le Comité Syndical,

La présentation de Monsieur le Président entendue,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,


APPROUVE la proposition de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le marché précité à la société SITA.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et ans susdits.

Le Président,



Alain VOGEL - SINGER

